

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA
WILAYA D'AIN TEMOUCHENT

N° D'immatriculation Fiscal (DEP) :
000146019005648

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément à l'article 65, alinéa 02 du décret présidentiel 15/247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Ain Témouchent, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°20/DEP/A.T/2026, paru aux quotidiens nationaux «CAP» en date du 29/04/2026 et «الروح الرياضية» en date 28/04/2026, relatif à l'aménagement et réhabilitation des établissements du cycle primaire (y compris le chauffage-climatisation)

de la wilaya de Ain Témouchent, (programme 2026). Daira d'Ain Temouchent, Lot N°01: Travaux d'étanchéité des sanitaires+étanchéité des classes à l'école "Dahbi Zoubida"- Etanchéité des classes à l'école "Benyoucef Youcef", Daira de El Maleh, Lot N°02: Aménagement des sanitaires à l'école "Belhocine Mohamed"-Aménagement d'une cantine scolaire à l'école "Malek Ben Nabi", Daira de El Amria :Lot N°03: Destinee aux micro entreprises- Etanchéité des classes à l'école "El Amir Abdelkader" à Hassi El Ghella, Daira de Ain Larbaa

Lot N°04: Etanchéité des classes à l'école "Frefra Mohamed" à Douar Khemis, commune à Tamazoura -Etanchéité des classes à l'école "Maatli Bouhdjar" à Sidi Boumediene-Aménagement d'une cantine scolaire à l'école "El Ikhoua Bouri" à Tamazoura, Daira de Beni Saf : Lot N°05: Etanchéité des classes à l'école "El Razi"- Etanchéité des classes à l'école "Berezak Boucif", que le résultat de l'appel d'offre est le suivant:

Projet	Entreprise	Montant de la soumission TTC (en DA)	Montant après correction TTC (En DA)	Note tech	Délai	Obs
Aménagement et réhabilitation des établissements du cycle primaire (y compris le chauffage-climatisation) de la wilaya de Ain Témouchent,(programme 2026). Lot N°01: -Travaux d'étanchéité des sanitaires+étanchéité des classes à l'école "DAHBI ZOUBIDA". - Etanchéité des classes à l'école "BENYOUCEF YUCEF"	BOUMEZBEUR Mohamed Amine Walid NIF : 189162500012111	1.816.832,50	/	67 pts	02 mois	Moins disante
Lot 02 : -Aménagement des sanitaires à l'école "Belhocine Mohamed". Aménagement d'une cantine scolaire à école "Malek Ben Nabi"	SMAHI Bouhdjar NIF : 196746040037136	3.328.549,00	3.654.133,00	53 pts	02 mois	Moins disante
Lot 03 : destinee aux micro entreprises - etancheite des classes a l'ecole "El Amir Abdelkader" à Hassi El Ghella	BENMESLEM Abdelkader NIF : 179462000011126	1.060.456,60	/	30 pts	23 jours	Moins disante

Lot N°04 -Etanchéité des classes à l'école "Frefra Mohamed" à Douar Khemis, commune à Tamazoura. -Etanchéité des classes à l'école "Maatli Bouhdjar" à Sidi Boumediene. -Aménagement d'une cantine scolaire à l'école "El Ikhoua Bouri" à Tamazoura	KARI Nasreddine NIF : 185310104205101	3.414.943,00	3.222.639,00	61 pts	02 mois	Moins disante
Lot N°05: -Etanchéité des classes à l'école "El Razi". -Etanchéité des classes à l'école "Berezak Boucif".	KASMI Imad NIF : 173462300753155	3.559.290,00	/	61 pts	02 mois	Moins disante

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance de leurs résultats peuvent se rapprocher du service des marchés publics de la D.E.P au plus tard (03) jours à compter du 1^{er} jour de la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP, est cela conformément à l'article 82 alinéa 4 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires qui contestent ce résultat, peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux ou au BOMOP, auprès de la commission des marchés compétente (commission des marchés publics de la wilaya) conformément à l'article 82 alinéa 3 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.